



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

**Décision de modification 1 modification du positionnement d'un
branchement et ajout de 2 branchements supplémentaires du marché de
travaux n° 24169 24123S107**

Travaux de mise en séparatif du réseau d'eau usée - Rue des Silos - Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot, Territoire du Nord du Lot

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 10 ;
Vu les dispositions du code de la commande publique ;
Vu l'Arrêté préfectoral n° 47-2022-12-27-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1^{er} janvier 2023.
Vu le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndicat EAU47 n° 21_076_C du 25 Novembre 2021 ;
Vu la délibération syndicale n°20_043_CBIS_C en date du 17 septembre 2020, d'installation du Comité Syndical, d'élection du Président, des vice-Présidents Territoriaux, des vice-Présidents thématiques, d'ordre des vice-Présidents, d'affectation des Commissions thématiques et d'élection des Membres du Bureau ;
Vu la décision de La Présidente du 19 décembre 2024 relative à l'attribution du marché subséquent "Travaux de mise en séparatif du réseau d'eau usée - Rue des Silos à Sainte-Livrade-sur-Lot -Territoire du Nord du Lot" à SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE, LD LE BIOULE, 47340 LAROQUE-TIMBAUT pour le montant d'offre contrôlé de 259.996,65 € HT ou 311.995,98 € TTC (20% TVA) ;

Considérant que le présent marché est fondé sur l'accord-cadre "Accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaires pour des travaux divers sur les réseaux d'assainissement collectifs (24123)" ;

Considérant qu'il est apparu nécessaire, lors de l'exécution du marché, d'apporter les modifications suivantes :

Travaux supplémentaires	+	€ 22.220,35
TOTAL	=	€ 22.220,35

Considérant que le montant total de la modification dépasse de 8,54% le montant d'attribution, le montant total de la commande après modifications s'élevant à présent à 282.217,00 € HT ou 338.660,40 € TTC ;

Considérant la motivation de la modification :

Modification des quantités du marché initial suite à la modification du positionnement du branchement d'un administré et la demande de deux raccordements supplémentaires.

Considérant que le titulaire demande une prolongation du délai de 15 jours calendaires pour la raison précitée ;

Considérant que le titulaire s'engage à ne pas demander de dédommagement en raison de la prolongation ;

Considérant que le représentant du maître d'ouvrage a donné un avis favorable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget de l'exercice 2025, Budget Primitif du budget annexe Assainissement de la section d'investissement ;

La Présidente,

DECIDE

Article 1er :

D'approuver la modification 1_ modification du positionnement d'un branchement et ajout de 2 branchements supplémentaires du marché "Travaux de mise en séparatif du réseau d'eau usée - Rue des Silos à Sainte-Livrade-sur-Lot -Territoire du Nord du Lot" pour le montant total en plus de 22.220,35 € HT ou 26.664,42 € TTC (20% TVA) (4.444,07 €).

Article 2 :

D'approuver la prolongation du délai de 15 jours calendaires.

Article 3 :

De transmettre la présente décision au Représentant de l'État dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

Article 4 :

De financer la modification par le crédit inscrit au budget de l'exercice 2025, Budget Primitif du budget annexe Assainissement de la section d'investissement.

Article 5 :

De donner pouvoir à Madame la Présidente pour signer la présente Décision ainsi que toute pièce annexe administrative s'y rapportant ;

Article 6 :

De dire, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait à AGEN, le 26 mai 2025

Pour extrait conforme au registre
Pour l'Entité Adjudicatrice ,
La Présidente du Syndicat EAU47,

Geneviève LE LANNIC